

# ETIGE LOGEMENT

## COMPTE-RENDU

### ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION DES SYNDICATS DU PARC D'ENTREMONT DU 30 mars 2010

**Présents :** M. Walliser, Président de l'Union des Syndicats - Mme Louis - M. Rapp - M. Stehli - Mme Gonneau - M. Moser - M. Jaegly - M. Malbrancq - Mme Diringer - M. Luttenauer - M. Elarbi - M. Sengelin - M. Fromageat - M. Louis- Mme Baumann C. - M. Boos -Mme Rasser - M. Ruff - M. Amos - M. TAG - Melle Finot - M. Kueny- M. Misslin - Mme Johner - Mme Clar - M. Scherrer - M. Loth - M. Mougnot - M. Dubois

**Excusés :** M. Escher - M. Bina - Melle Pichlak

**Rédaction:** Dominique Herth

Le 30 mars 2010

La séance est ouverte à 18 heures 10.

#### **1. Désignation du Bureau**

Monsieur WALLISER est élu à l'unanimité en tant que Président de séance.  
Le secrétariat est assuré par M. HERTH de la Sté CITYA ETIGE LOGEMENT.

#### **2. Approbation des comptes de l'exercice arrêté au 31.12.2009 :**

Après commentaire du premier relevé des comptes de l'Union des Syndicats, dont le total des charges s'élève pour l'année 2009 à 6267,04€, celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents.

#### **3. Quitus au Syndic :**

L'Assemblée Générale donne quitus au Syndic à l'unanimité des présents.

#### **4. Approbation du budget de l'exercice 2010.**

Après présentation du budget 2010 d'un montant 1950,00€ celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

#### **5. Rapport final de la Commission «rénovation des façades et ouvrants»**

M. HERTH présente le rapport final établi par le Bureau d'Etude CEREBAT et le Cabinet d'Architecte STEINMETZ.

Celui-ci comprend les lignes directrices auxquelles les copropriétés devront se conformer lors de décisions futures prises en Assemblée Générale pour la rénovation des façades et ouvrants.

Cette étude comprend également une estimation sommaire des coûts.

Ce rapport sera mis en ligne sur le site internet du Parc.

Le travail de la Commission composée de Mme PICHLAK, MM. BAUMANN, GHERARDI, LUTTENAUER, RAPP, URSPRUNG, WALLISER a été apprécié par l'Assemblée.

# ETIGE LOGEMENT

**Rédaction:** Dominique Herth

Le 30 mars 2010

## **6. Information sur le site internet «www.parc-entremont.fr » : remarques:**

M. WALLISER rappelle la mise à jour régulière du site (édito, procès-verbaux, google street view, ...) et souhaite une meilleure utilisation de la rubrique petites annonces. Il précise qu'il est ouvert à toute suggestion.

La demande de «sponsoring » du 6 décembre 2009 auprès de M. DE COCK (Sté CITYA) pour le contrat de maintenance du site est resté à ce jour sans réponse.

## **7 Compte rendu de la réunion du 2 mars 2010 avec Monsieur le Maire de Rixheim**

Le compte rendu figure in extenso en annexe.

## **8. Information sur Centre Commercial / Dossier DULKADIR**

Monsieur SENDELIN informe que, suite à la vente par M. DULKADIR de deux de ces quatre lots, la Mairie de Rixheim utilise son droit de préemption.

## **9. Information sur le projet de construction, crèche, périscolaire, ACPE :**

Des trois projets présentés, suite au concours d'architectes, celui du Bureau d'Architectes RAMBAUD - AUGER de COLMAR a été retenu.

Il est en ligne sur le site du Parc (voir édito du 17.02.2010).

Dès sa présentation, l'Union des Syndicats a rendu attentif la Commune, de la problématique relative à la configuration du futur parking. L'accès direct au parvis du Centre Commercial est à améliorer.

M. WALLISER présente également la variante retenue pour l'accès au futur chantier.

Cet accès se fera exclusivement sur terrain appartenant à la Ville de Rixheim.

Par ailleurs un nouvel accès piétonnier au parvis du Centre Commercial sera réalisé à partir du chemin desservant l'Ecole Primaire.

## **10. Réfection de la Chapelle Saint BENOIT :**

Suite à la subvention de l'ordre de 120.000,00 € pour la restauration de la Chapelle Saint BENOIT, les travaux ont été confiés aux Architectes BAUMANN et BADER et seront entrepris avant le démarrage du chantier ACPE.

Une réunion préparatoire à eu lieu sur place avec M. HOUDBINE, WALLISER, L'HUISSIER et les deux architectes, le lundi 29 mars 2010.

## **11. Compte- rendu de la réunion « parking Centre Commercial » du 15 mars 2010**

Une réunion de concertation à eu lieu le lundi 15 mars dans les bureaux de L'ATELIER DE LA VILLE ET PAYSAGE afin d'améliorer l'accès des différents niveaux de parkings au parvis du Centre Commercial.

Mme CLAR informe l'Assemblée que le projet modifié nous sera présenté avant l'APD de l'ensemble (avant projet définitif)

## **12. Analyse de l'eau du Parc :**

Suite à la décision prise lors de la dernière réunion, une analyse de l'eau du Parc a été demandée à la Sté IPL. Cette analyse a été réalisée indépendamment de celles effectuées régulièrement par la Ville de Rixheim.

Les résultats figurent en annexe.

# ETIGE LOGEMENT

**Rédaction:** Dominique Herth

Le 30 mars 2010

## 13. Tableau de bord des infractions aux règlements / Procédures :

M. WALLISER rappelle qu'une procédure simple et claire a été élaborée par M. SENDELIN :

- première lettre simple avec constat,
- deuxième lettre A.R.
- troisième lettre au Juge Conciliateur avec copie au copropriétaire contrevenant

Pour faciliter le travail du Syndic, un appel hebdomadaire des concierges pour signaler les manquements observés a été demandé.

Pour les copropriétés n'ayant pas de concierge, les personnes suivantes se chargeront de cet appel au Syndic .

- GH : Mme LOUIS
- IF : M. MOSSER,
- R123 : M. FROMAGEAT,
- LP : Mmes BAUMANN et RASSER,
- CLAIRIERE : Mme STRUB,
- HORIZON : M. TAG,
- SAVINES 1 : Mme FINOT,
- SAVINES 2 : M. MISSLIN,
- SAVINES 3 : Mme JOHNER.

La personne à contacter chez CITYA ETIGE LOGEMENT est Melle Michèle Felin.

Elle sera chargée de la tenue du tableau de bord des infractions et de l'envoi du courrier.

## 14. C.L.C.V. :

Monsieur WALLISER rappelle notre adhésion à la C.L.C.V. (Consommation, Logement et Cadre de Vie)

Un nouveau site internet [www.actioncoproprietaires.org](http://www.actioncoproprietaires.org) a été créé.

Exclusivement dédié à la Copropriété, on y trouve des informations sur différents aspects de la Copropriété : comptabilité, A.G., textes législatifs....

M. WALLISER rappelle, par ailleurs, l'envoi de deux revues trimestrielles : « Cadre de Vie » et « Copropriétaires » aux Conseillers du Parc suivants :

Mme LOUIS - M. VOGT - M. URSPRUNG - M. CHOPIN - M. LUTTENAUER - M. GRANGER - M. SCHILLING - M. RASSER - M. BESANCON - Mme STRUB  
M. TAG - M. MISSLIN - M. WALLISER.

Il est souhaité que ces revues soient mises en circulation auprès des autres Conseillers Syndicaux.

La C.L.C.V. organise des réunions de formation très intéressantes pour les Conseillers Syndicaux.

Le C.L.C.V. est prête à organiser, pour l'Union des Syndicats du Parc d'Entremont, une réunion sur un sujet de notre choix.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Président

Pour la Sté CITYA ETIGE LOGEMENT

M. WALLISER

M. HERTH

**UNION DES SYNDICATS DES COPROPRIETAIRES**  
**DU PARC D'ENTREMONT**  
**CITYA – ETIGE LOGEMENT**  
**68170 RIXHEIM**



**ENSEMBLE IMMOBILIER**  
**DU PARC D'ENTREMONT**

**DIAGNOSTIC TECHNIQUE**

**Immeubles**

- Rue Schweitzer : tous les immeubles de cette rue
- Rue des Sapins : tous les immeubles de cette rue
- Rue des Peupliers : les n° 2, 4, 6
- Rue d'Entremont : le n° 1
- Rue des Sorbiers : les n° 1 et 3
- Rue des Ormes : les n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8

## Analyse du bâti

- Immeubles construits dans les années 70
- Architecture contemporaine pour l'époque, cohérence architecturale entre les bâtiments
- Structure généralement saine
- Vieillesse normale des éléments de façade (40 ans), mais à entretenir pour éviter des désordres, notamment en matière d'infiltrations
- Défaut d'isolation thermique généralisé
- Toitures terrasses en état correct, par s'infiltrations (à ne pas prendre en compte dans le présent diagnostic)

## **Commentaires sur les différentes améliorations à porter**

### **A) PARTIES COMMUNES**

#### **Baies vitrées**

Les baies vitrées (fenêtres, portes-fenêtres) sont des éléments privatifs

Il est à noter que :

- Les baies sont de grande taille (surtout les façades des séjours), avec simple vitrage pour les châssis d'origine.  
Cela occasionne de fortes déperditions, donc des surconsommations d'énergie.  
Les propositions d'amélioration portant sur les façades n'imposent pas forcément le remplacement des baies vitrées ; leur remplacement pourra se faire ultérieurement, indépendamment des travaux de façade, dans la mesure où l'utilisation du châssis « type rénovation », avec maintien du cadre dormant actuel, pourra être envisagé par chaque propriétaire.
- Les fenêtres et châssis des pièces sèches (chambres et séjours) seront obligatoirement équipés d'une amenée d'air frais de 15 m<sup>3</sup>/ heure

## - **Jalousies en bois**

Les balcons sont équipés de jalousie en bois, du type « accordéon »

Certaines sont en très mauvais état, surtout sur les façades exposées aux intempéries (bois pourri)

Leur remplacement par des jalousies bois, à l'identique dans l'esprit de celles existantes, est à envisager

Il sera important de conserver l'esthétique actuelle des bâtiments, les jalousies faisant partie de l'image du Parc d'Entremont.

Par ailleurs, le côté pratique de ces fermetures est de pouvoir s'en servir comme façade de séchoir à linge, même occasionnellement, tout en préservant des zones d'éclairage sans pénaliser l'aspect général des balcons.

Dans le cas du remplacement des garde-corps, l'implantation actuelle des rails au sol des persiennes posera un problème.

Les nouvelles persiennes seront implantées légèrement en retrait pour permettre une fixation aisée au sol des platines des nouveaux garde-corps.

Le pas des lames futures sera légèrement augmenté par rapport à celles existantes dans un souci de faciliter la manœuvre et de réduire l'encombrement du paquet de lames en position repliée

## **Châssis des cages d'escaliers et d'ascenseur**

Les châssis métalliques sont équipés de simple vitrage.

La qualité en matière de sécurité de l'actuel vitrage n'est pas connue, ce qui peut présenter un réel risque pour la chute des personnes.

Le remplacement par de nouveaux châssis en aluminium laqué, avec vitrage isolant du type Stadip 44.2 est préconisé, vitrage au choix (anthélio teinte brun ou vitrage traditionnel teinté brun)

L'aspect des croisillons actuels devra être repris.

Cette intervention nécessite un échafaudage (l'échafaudage du ravalement de façade sera utilisé)

La partie supérieure de chaque châssis au droit du dernier palier sera équipée d'un châssis ouvrant de désenfumage, d'au moins 1 m<sup>2</sup>, actionné depuis le rez-de-chaussée par une commande à distance du type CO2.

## **Baies vitrées avec allèges non isolées**

Certaines fenêtres comportent des allèges menuisées non isolées.

Ces allèges font partie intégrante d'un ensemble menuisé ; en règle générale, elles sont saines et pourraient être maintenues.

Une isolation extérieure sera rapportée sur ces allèges, de même que sur les linteaux.

Les façades sont suffisamment animées ; un alignement du mur fini de l'isolation rapportée sera réalisé.

La simplification de l'alignement réduit les risques de désordres dans le temps (suppression des cueillies, arrêtes, tablettes, etc...)

## **Porte de garages en pied d'immeuble**

Les portes de garage sont des éléments privatifs

Il est à noter que :

- La plupart des portes sont en mauvais état (tabliers PVC perforés, partie métallique basse fortement oxydée, voire perforée, serrures fonctionnant mal)
- La remise en état, compte-tenu de la composition et de l'état général, est pratiquement impossible
- Leur remplacement se fera indépendamment des travaux de ravalement de façade, même ultérieurement
- Les dimensions des portes de garage sont hors standard, ce qui entraînera un surcoût par porte
- Le remplacement par des portes avec tablier métallique nervuré prélaqué est préconisé
- La teinte sera un RAL défini par l'étude coloristique propre à chaque bâtiment

## **Garde-corps en acier**

Les garde-corps acier oxydent fortement

Sous l'effet de l'oxydation, le gonflement de l'acier provoque des éclatements des bétons au droit des scellements.

Ces éclatements sont irréversibles et vont continuer à faire éclater le béton.

La chute de morceaux de béton présente un réel danger pour les résidents.

De plus, les garde-corps perdent en stabilité.

Leur dépose s'avère indispensable.

Le remplacement par de nouveaux garde-corps en acier ou aluminium laqué en usine est retenu

La fixation de ces garde-corps se fera exclusivement sur la dalle basse, sans scellements latéraux pour éviter de nouveaux éclatements.

Une prolongation du bas du garde-corps, par dessus la tranche de dalle, est retenue; elle aura l'avantage de masquer cette tranche de dalle qui, après réparation au mortier de résine, ne sera plus visible.

La composition du nouveau garde-corps sera :

- Structure aluminium, remplissage par panneau vitré toute hauteur, vitrage au choix, soit anthélio teinté brun, soit vitrage traditionnel teinté brun (choix unique pour l'ensemble de la résidence)  
(voir notice technique jointe)

## **Garde-corps en aluminium**

Les garde-corps présentent un vieillissement naturel généralisé, caractérisé par des craquelures des profilés aluminium.

Dans ce cas, la réparation s'avère également impossible.

Le principe de leur remplacement sera identique à celui des garde-corps en acier.

## **Tranches horizontales de balcons**

## **Tranches de refends verticales des balcons et cages**

## **Tranches de dalles**

Des dégradations généralisées du béton, liées à des défauts d'enrobage des fers à béton, apparaissent.

Un sondage de l'ensemble des surfaces est nécessaire avant de procéder à la réparation par un système complet comprenant passivation des aciers et reconstitution des surfaces dégradées au mortier spécial.

Les tranches de balcons seront habillées par la prolongation basse du nouveau garde-corps.

Les surfaces courantes seront réparées sans soin particulier lié à l'esthétique, dans la mesure où elles seront recouvertes par une isolation extérieure.

## **Façades courantes**

Elles sont constituées d'une maçonnerie avec enduit ciment de finition et peinture.

Leur aspect général, pour la plupart des bâtiments, est vieillissant.

L'importante végétation avoisinante contribue à salir les façades (traces importantes de dépôts de chlorophylle) – ce qui est normal.

Les tranches de dalle commencent à ressortir, voire à fissurer ou éclater pour les plus exposées.

Compte-tenu de cet état général de vieillissement, de la faible isolation des façades, la mise en œuvre d'une isolation extérieure est retenue

Cette isolation règlera les problèmes techniques, esthétiques et générera d'importantes économies en énergie et améliorera le confort d'été.

L'isolation extérieure préservera également la qualité du bâti.

L'étude coloristique portera forcément sur l'ensemble des copropriétés et cela afin d'éviter toute erreur dans le choix des couleurs.

Chaque bâtiment sera traité dans le même esprit, à savoir :

- Choix de 3 tonalités
  - o Gris clair dominant généralisé à l'ensemble des bâtiments
  - o Teinte colorée pour traitement des soubassements et rez-de-garage
  - o Teinte colorée pour traitement des attiques, des cages d'escaliers et ascenseurs et certains traitements verticaux selon l'architecture propre à chaque bâtiment

L'ensemble des teintes de l'ensemble des bâtiments sera répertorié sur un nuancier

Chaque résidence choisira le projet coloristique parmi les 4 propositions ci-jointes

## **Barres d'appui de baies**

Certaines fenêtres sont équipées de barres d'appui en protection d'allège.  
Celles-ci sont fortement oxydées.

Du fait de leur dégradation prononcée, leur remplacement par de nouvelles barres d'appui en acier laqué assorties aux nouveaux garde-corps s'avère indispensable.

## **Habillage des jouées de loggias et structure béton libre au droit des attiques**

Au même titre que la protection des tranches de dalle, nous proposons la protection des tranches de refends verticaux et des ouvrages béton libre des attiques.

Ce traitement sera complété par des habillages du même ordre des retours extérieurs des loggias en saillie et des retours en pignon des loggias intégrées.

Ce traitement sera réalisé par des parements en aluminium laqué ou anodisé.

La teinte sera unique et la même pour tous les bâtiments

Cette option, dans le cadre du traitement des façades, représentant une plus value, justifiée par l'emploi de matériaux aluminium noble et durable, apportera indéniablement un cachet conforme au standing recherché pour l'ensemble des copropriétaires

Cet habillage sera la signature de l'opération de ravalement.

Un caisson aluminium de facture identique aux habillages des jouées latérales des balcons est préconisé pour les logements attiques, au droit des portes-fenêtres, pour façon de débord et protection des stores privatifs

## **B) PARTIES PRIVATIVES**

A titre d'information, nous vous donnons quelques indications relatives au remplacement des baies en façade des logements et des portes de garage

### **Fenêtres**

Les fenêtres bois pourront être remplacées par des châssis PVC, du type rénovation, sans dégradation des futurs travaux en façade et sans dégradation des finitions intérieures des logements

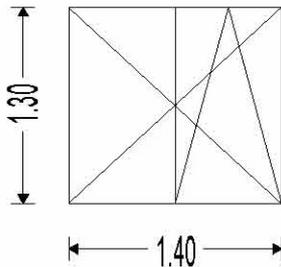
Teinte : si actuellement blanc :	RAL 9003 (blanc) ou blanc PVC
si actuellement menuiserie bois teinte naturelle	soit lasure chêne foncé soit aluminium RAL 8011(brun)
si actuellement menuiserie aluminium teinte naturelle	teinte aluminium naturel

## DESCRIPTION ET ESTIMATION

### DES CHASSIS

#### TYPE 1

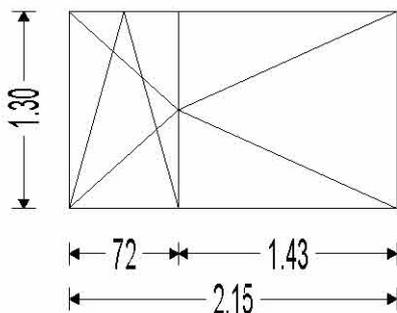
Section profilés : 70 mm avec tolérance de 10 mm –concerne tous les types de châssis



- Dimensions 1,40 x ht 1,30  
Châssis 2 vantaux, ouvrant à la française, avec oscillo-battant sur ouvrant principal,  
Vitrage 4/16/4  
Dépose de l'ancienne fenêtre

Fourniture et pose : l'unité HT € 450,00

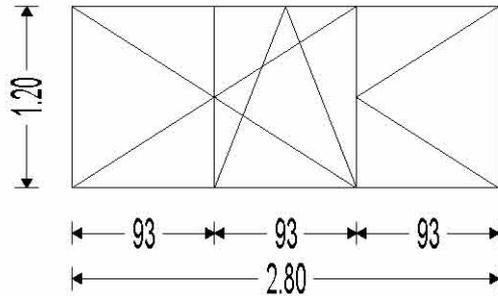
#### TYPE 2



- Dimensions 2,15 x ht 1,30  
Châssis 2 vantaux, ouvrant à la française, avec oscillo-battant sur ouvrant principal,  
1/3 + 2/3  
Vitrage 4/16/4  
Dépose de l'ancienne fenêtre

Fourniture et pose : l'unité HT € 590,00

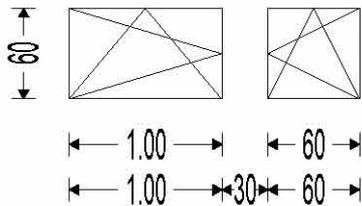
### **TYPE 3**



- Dimensions 2,80 ht 1,20  
Châssis 3 vantaux, ouvrant à la française, avec oscillo-battant sur ouvrant central,  
Vitrage 4/16/4  
Dépose de l'ancienne fenêtre

Fourniture et pose : l'unité      HT € 700,00

### **TYPE 4**



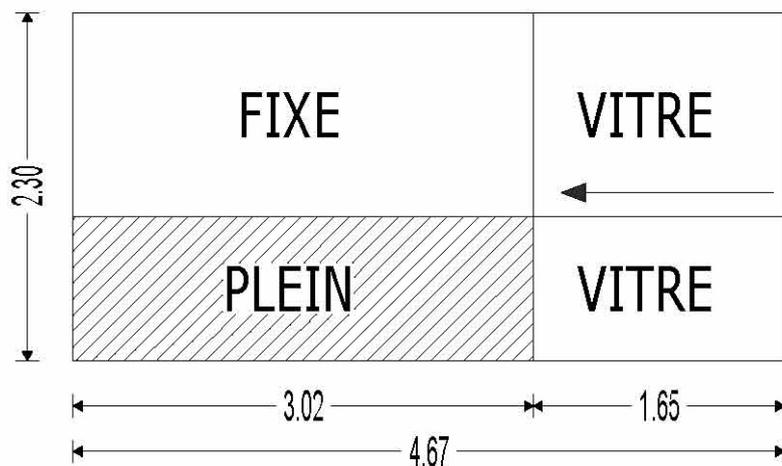
- Dimensions 1,00 ht 0,60 + 0,60 x ht 0,60  
(SDB + WC)  
Châssis séparés, reliés par meneau PVC expansé ép. 24 mm au droit de la cloison  
Ouvrant à la française, avec oscillo-battant sur chaque ouvrant,  
Vitrage 4/16/4  
Dépose de l'ancienne fenêtre

Fourniture et pose : l'unité      HT € 550,00

## Châssis des séjours

Les châssis aluminium coulissant pourront être remplacés par de nouveaux châssis en aluminium, à l'identique des existants, mais avec profilés à rupture de pont thermique et vitrage isolant 4/16/04

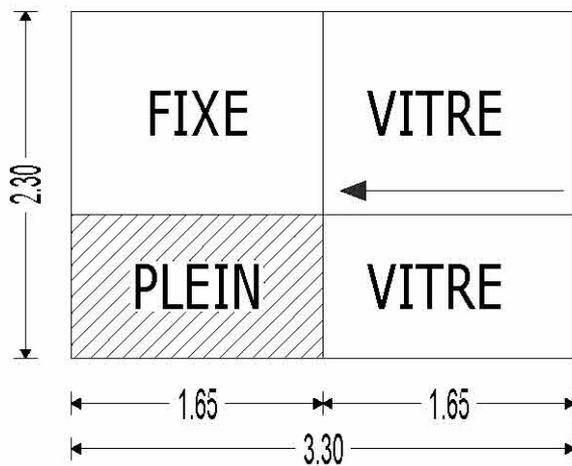
### TYPE 5



- Dimensions 4,67 ht x ht 2,30  
Ensemble composé d'un coulissant avec serrure 3 points, dimensions 1.65 x ht 2,30 et d'un élément fixe avec allège fixe sur hauteur de 0,95 m  
Remplissage bas de la partie fixe par panneau isolé finition extérieure tôle laquée  
Dépose de l'ancienne fenêtre

Fourniture et pose : l'unité HT € 3 400,00

## TYPE 6



- Dimensions 3,30 ht x ht 2,30

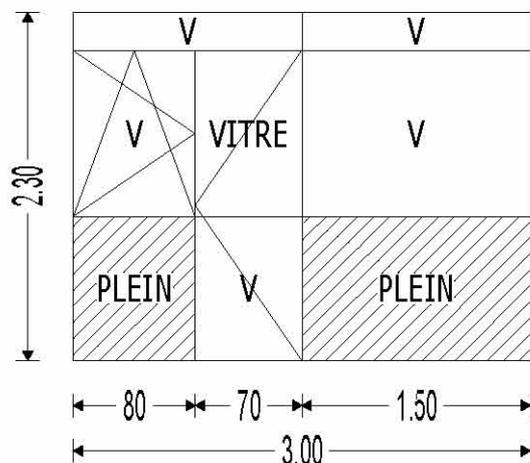
Ensemble composé d'un coulissant avec serrure 3 points, dimensions 1,65 x ht 2,30 et d'un élément fixe avec une allège fixe sur une hauteur de 0,95 m

Remplissage de l'allège fixe par un panneau isolé finition extérieure par tôle laquée

Dépose de l'ancienne fenêtre

Fourniture et pose : l'unité HT € 2 800,00

## **TYPE 7**



- Dimensions 3,00 ht x ht 2,30

Ensemble composé de :

1 partie fixe latérale gauche, largeur 0,80 m, partie basse pleine, remplissage dito

1 partie ouvrante à la française en partie centrale, largeur 0,70 m, vitrée, traverse intermédiaire

1 partie fixe latérale droite, largeur 1,50 m, partie basse pleine, remplissage dito

1 imposte supérieure vitrée, toute longueur

Fourniture et pose : l'unité HT € 2 900,00

Localisation : étage courant

## **Portes de garage**

- Dimensions moyenne : 3,25 x ht 2,50

Remplacement par nouvelle porte basculante, tablier en acier galvanisé pré-laqué renforcé, cadre en acier galvanisé

Manœuvre manuelle

Fourniture et pose : HT € 950,00

## ESTIMATION SOMMAIRE

### Bâtiment de référence : Bâtiment B – 5,7 rue des Sapins

- Mise en œuvre d'un échafaudage de pied m <sup>2</sup> 3 447,00 x HT € 7,50 =	HT €	25 852,00
- Mise en peinture du soubassement m <sup>2</sup> 160,20 x HT € 14,00 =	HT €	2 243,00
- Mise en peinture des surfaces béton à ne pas isoler m <sup>2</sup> 807,74 x HT € 14,00 =	HT €	11 308,00
- Réparation des tranches d'ouvrages béton m <sup>2</sup> 642,00 x HT € 12,00 =	HT €	7 704,00
- Complément d'isolation pour rattrapage d'épaisseur au droit des allèges m <sup>2</sup> 61,50 x HT € 70,00 =	HT €	4 305,00
- Mise en œuvre d'une isolation thermique extérieure ép. 10 cm m <sup>2</sup> 1 526,49 x HT € 55,00 =	HT €	83 957,00
- Isolation thermique des ébrasements ép. 2cm ml 631,20 x HT € 12,00 =	HT €	7 574,00
- Mise en œuvre de tablette de fenêtre, dévelop. 20 cm ml 288,20 x HT € 40,00 =	HT €	11 528,00
- Mise en œuvre d'un couvre-joint de dilatation ml 35,00 x HT € 28,00 =	HT €	980,00
- Mise œuvre de nouveaux garde-corps ml 205,30 x HT € 295,00 =	HT €	73 838,00
- Remplacement des jalousies en bois Dim : 4,50 x ht 2,50    U 20 x HT € 1 800,00 = 36 000,00 Dim : 4,70 x ht 2,50    U 10 x HT € 1 900,00 = 19 000,00 Dim : 3,30 x ht 2,50    U 5 x HT € 1 400,00 = 7 000,00 Dim : 3,00 x ht 2,50    U 16 x HT € 1 300,00 = 20 800,00	HT €	82 800,00

- Mise en peinture métallerie m <sup>2</sup> 11,25 x HT € 12,00 =	HT €	135,00
- Mise en œuvre de nouvelles barres d'appui ml 86,00 x HT € 58,00 =	HT €	4 988,00
- Réfection de l'étanchéité dessus avancée au-dessus des garages, compris bande soline	HT €	1 900,00
- Remplacement des châssis des cages d'escaliers Dim : 2,80 x ht 15,00 U 2 x HT € 11 340,00 =	HT €	22 680,00
Dim : 2,80 x ht 13,50 U 2 x HT € 10 206,00 =	HT €	20 412,00
- Traitement des bétons libres des attiques et couvertines de protection et habillage des refends verticaux libres non isolés (environ 16 refends par bâtiment)	HT €	52 000,00
		<hr/>
Total	HT €	331 404,00
	+ Jalousies	82 800,00
		<hr/>
<b>Coût pour 42 logements</b>	<b>HT €</b>	<b>414 204,00</b>
<b>Soit coût moyen par logement</b>	<b>HT €</b>	<b>9 862,00</b>
<b>Soit coût par m<sup>2</sup> SH (m<sup>2</sup> 3 092)</b>	<b>HT €</b>	<b>134,00</b>